

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

4. Développement durable et cohésion sociale

Selon László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion : « La transformation structurelle de l'économie en une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources change déjà la donne dans tous les secteurs. Elle offre la possibilité de créer des emplois de qualité, compatibles avec la protection de l'environnement, tout en contribuant à la relance et en œuvrant à la pérennité du bien-être des générations à venir. Si nous prenons les mesures qui conviennent, nous ferons de l'économie verte un vecteur essentiel de la compétitivité globale de l'Europe, au service de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.»

En outre, il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050, que les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale et sont en mesure de protéger l'environnement et préserver les ressources pour les générations futures⁸⁴.

Par ailleurs, le concept récent de « Creating Shared Value » décrit par Porter et Kramer (2011) met en lumière la possibilité de satisfaire les besoins sociétaux (tout besoin économique, social ou environnemental d'une société) tout en rencontrant les objectifs des entreprises.

En intégrant la durabilité dans les chaînes de valeur et en favorisant l'innovation ou encore le repositionnement sur des marchés traditionnels, les valeurs partagées « peuvent apporter une plus-value » en augmentant la productivité de l'entreprise, le bien-être des travailleurs et en procurant des gains à la collectivité. Ces valeurs partagées contribuent à prendre en compte des facteurs externes (dont gaspillage d'énergie, pollution).

Afin de surmonter la crise économique et financière et de mesurer la transformation de l'économie en économie verte, l'Union européenne (UE) a élaboré la stratégie « Europe 2020 » suivi du « Paquet énergie et climat UE 2030 » ayant pour but de rendre l'économie de l'Union intelligente, compétitive, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Dans ce cadre, la Commission européenne a proposé de fixer à l'UE des objectifs tels que :

- Changement climatique et énergies durables :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % (Europe 2020) par rapport à 1990. Cette réduction est passée à 40 % dans le Paquet UE 2030.
 - Augmenter la part du renouvelable à hauteur de 20 % (Europe 2020) dans l'énergie finale. Ce pourcentage a été rehaussé à 27 % dans le Paquet UE 2030.
 - Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique (Europe 2020). Ce pourcentage a été revu à la hausse (27 %) dans le Paquet UE 2030.

⁸⁴ OCDE (2013), Placer la croissance verte au cœur du développement, 5 juin.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
 - Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

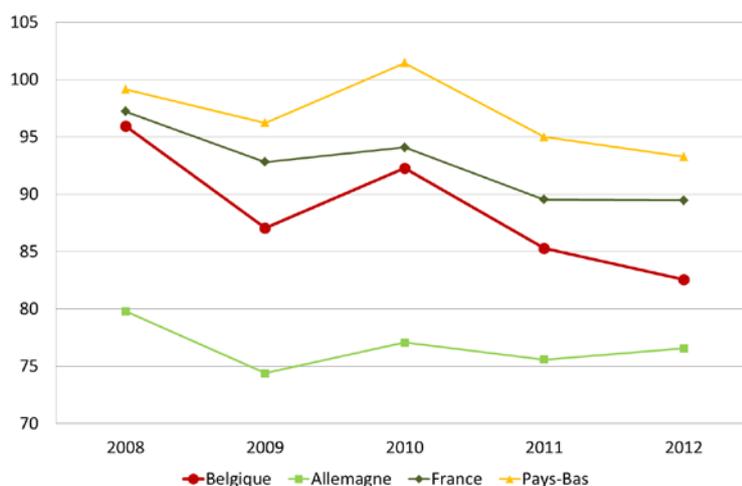
Cette partie examine la position de la Belgique en matière de développement durable et de cohésion sociale. Les objectifs nationaux obtenus par la transposition des objectifs européens cités ci-dessus donnent le cadre d'analyse des différents indicateurs.

Développement durable

En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 %, sur la période 2008 – 2012, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de référence⁸⁵. L'analyse des données d'Eurostat montre que sur cette même période, la Belgique a en réalité diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit un surplus de 3,5 points de pourcentage sur l'objectif prévu. Il importe toutefois de noter que les émissions importées de gaz à effet de serre (par exemple celles associées à la production de biens fabriqués dans les économies émergentes et achetés et consommés sur le territoire belge) ne sont pas prises en compte dans les inventaires nationaux d'émissions. Or, notre perte de compétitivité, notamment vis à vis des pays BRICS⁸⁶, a eu pour conséquence de produire moins en Europe et plus dans ces pays.

Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre

Indice d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂), 1990 = 100.



Source : Eurostat.

⁸⁵ Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆) (le choix de l'année 1995 comme référence pour les gaz fluorés est autorisé par le Protocole de Kyoto).

⁸⁶ BRICS est un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays qui se réunissent en sommets annuels : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

A la Conférence de Doha en 2012, le Protocole de Kyoto a été prolongé avec un nouvel objectif de réduction : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des GES devra être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 15 %.

Pour atteindre l'objectif de la *Vision stratégique fédérale à long terme en matière de développement durable*, c'est-à-dire de moins 80 % à moins 95 % en 2050 par rapport à 1990, des réductions annuelles moyennes de 3,6 % à 7 % sont nécessaires entre 2012 et 2050.

Selon les recommandations du Conseil de l'Union européenne du 8 juillet 2014 : « Notre pays ne devrait pas atteindre son objectif de 15 % en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union d'ici à 2020, du moins sans s'appuyer sur des mécanismes de flexibilité. Si certaines initiatives sont en cours, elles semblent manquer d'une direction cohérente, et les effets combinés des mesures de réduction des émissions, en particulier de celles provenant des transports et des bâtiments, restent peu clairs. La réduction de la TVA sur l'électricité pourrait compromettre davantage les efforts à cet égard »⁸⁷.

Pourtant, il est impératif que la Belgique et l'Union européenne atteignent ces objectifs car selon le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique de 2006 : « Même à des niveaux plus modérés de réchauffement, tout – des études détaillées des conséquences au niveau régional et sectoriel des changements de schémas climatiques jusqu'aux modèles économiques des effets à l'échelon planétaire – porte à croire que le changement climatique aura des conséquences sérieuses sur la production mondiale, sur la vie humaine et sur l'environnement. Les coûts suscités par un temps extrêmement inclément (dont inondations, sécheresses et tempêtes) augmentent d'ores et déjà, y compris pour les pays riches. Les coûts des initiatives de réduction des gaz à effet de serre sont nettement moins importants que les coûts de l'inaction. Les initiatives menées en réponse aux changements climatiques nécessiteront de transformer fondamentalement nos modes de production et de consommation d'énergie »⁸⁸.

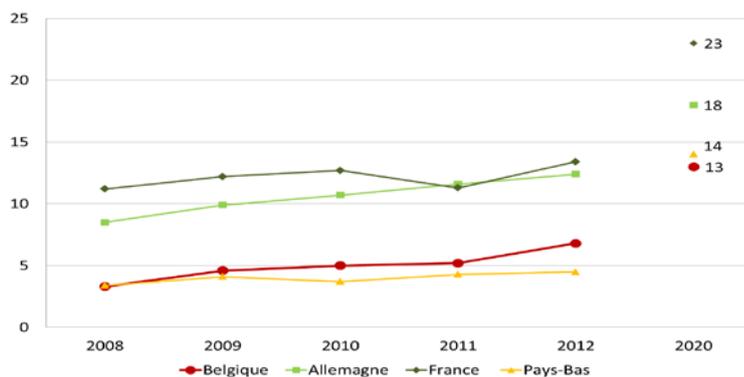
⁸⁷ Recommandations du Conseil de l'Union européenne (2014), Recommandation du conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014, p. 4, 8 juillet.

⁸⁸ Nicholas Stern (2006), [Stern Review: the Economics of Climate Change](#), octobre, p 7.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

En %.



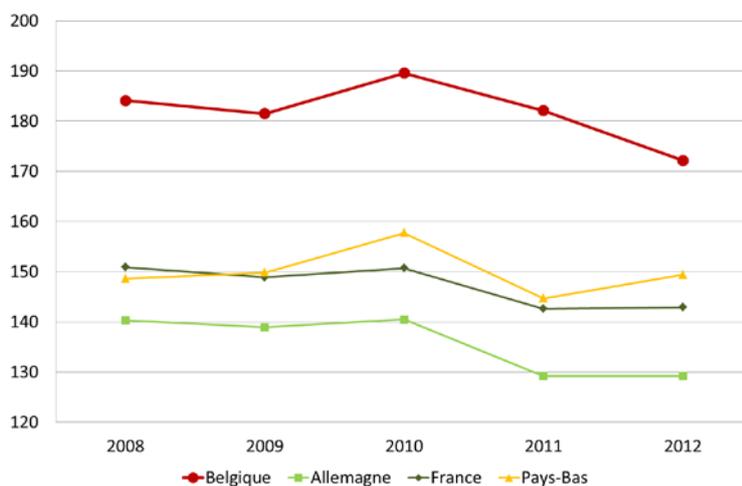
Source : Eurostat.

En 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale a été de 13,4 % en France, de 12,4 % en Allemagne, 6,8 % en Belgique (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et de 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan⁸⁹, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte en 2020.

Sur la période 2008 - 2012, la production renouvelable de notre pays a été multipliée par 1,7 en passant de 16,8 TWh (Térawattheure) à 28,5 TWh en 2012. En 2012, un peu plus de la moitié de cette énergie a été produite à des fins de chaleur (14,3 TWh), environ un tiers sous forme d'électricité (10,4 TWh) et le reste sous forme de carburant (biocarburant) pour le transport (3,8 TWh)⁹⁰.

Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie

En kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros.



Source : Eurostat.

⁸⁹ Bureau fédéral du Plan (2014), Perspectives énergétiques : messages pour l'avenir, 17 octobre.

⁹⁰ APERe (2014), Observatoire belge des énergies renouvelables, bilan statistique belge.

L'intensité énergétique⁹¹ mesure l'efficacité énergétique d'une économie. Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné. La Belgique a atteint une intensité énergétique de 0,17 tonne d'équivalent pétrole⁹² (tep) en 2012 alors que celle de l'UE28 s'est élevée à 0,14 tep et que les Pays-Bas, la France et l'Allemagne sont à respectivement 0,15, 0,14 et 0,13 tep. Certaines branches qui consomment beaucoup d'énergie telles que la pétrochimie et la métallurgie représentent en effet une partie importante de l'économie belge et du secteur industriel en particulier. Néanmoins sur la période 2010 – 2012, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de 8 % de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie⁹³.

Si la Belgique continue de diminuer sa consommation d'énergie, toutes choses égales par ailleurs, ses efforts aboutiront à la baisse de la facture énergétique annuelle du pays, à la réduction de l'exposition aux fluctuations des prix des matières premières et aux risques géopolitiques, à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement, à la création d'emplois, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et donc de manière globale à l'amélioration de la compétitivité de la Belgique.

Cohésion sociale

Selon la Commission européenne, une personne en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est une personne affectée par au moins une des trois conditions suivantes :

-76-

- un risque de pauvreté après transferts sociaux (pauvreté monétaire),
- une situation de privation matérielle sévère ou
- un ménage à très faible intensité de travail.

⁹¹ Elle est calculée comme le rapport entre la consommation d'énergie primaire et le PIB.

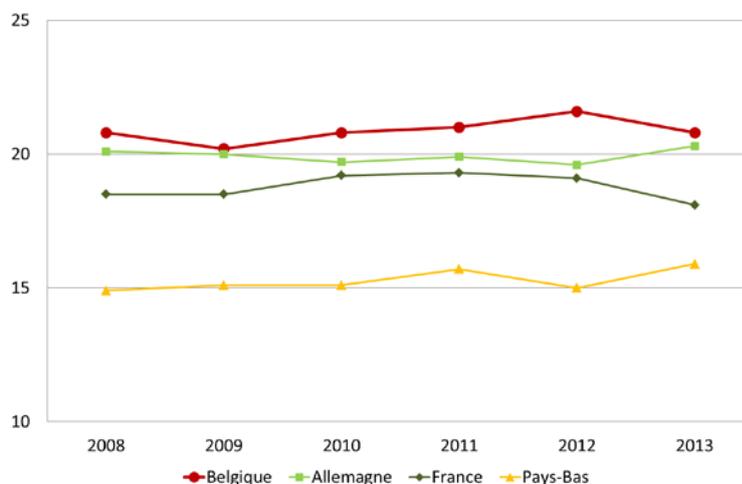
⁹² La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie. Elle vaut 41,868 GJ parfois arrondi à 42 GJ, ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole moyenne.

⁹³ <http://www.indicators.be/fr/indicator/intensite-en-energie-de-leconomie?detail=>

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 4-4. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En % de la population totale.



Source : Eurostat.

Sur la période 2008 – 2013, le pourcentage de personnes en risque de pauvreté n'a pas diminué en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux. De plus, la Belgique et l'Allemagne ont affiché les plus mauvais résultats en 2013, avec respectivement 21 % et 20 % de personnes en risque de pauvreté.

Suite à la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixé un objectif dans ses Programmes nationaux de Réforme (2011 à 2013), à savoir réduire de 380.000 unités le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018, soit une baisse de 17,3 %. En 2013, ce groupe a compté 2,286 millions de personnes. Par ailleurs, le Programme national de réforme 2014 mentionne la volonté de garantir la protection sociale de la population, de réduire la pauvreté infantile⁹⁴, de promouvoir l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail par le biais d'une concertation avec les entités fédérées et de contribuer à la lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme.

-77-

⁹⁴ Cf. le Plan national de la lutte contre la pauvreté infantile, 2013.

Note explicative : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse développement durable et cohésion sociale							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Développement durable							
Emissions de gaz à effet de serre	2012	82,6	76,6	89,5	93,3	49,9 (LV)	156,9 (MT)
		↘	↗	↘	↘	↘	↗
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	2012	6,8	12,4	13,4	4,5	2,7 (MT)	51 (SE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Intensité énergétique de l'économie	2012	172,2	129,2	142,9	149,4	82,8 (IE)	669,9 (BG)
		↘	=	↗	↗	↘	↘
Cohésion sociale							
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion	2013	20,8	20,3	18,1	15,9	14,6 (CZ)	48,0 (BG)
		↘	↗	↘	↗	↘	↘

-78-

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Développement durable et cohésion sociale		0	2	1	1
		2	2	3	1
		2	0	0	2